

# Risques professionnels et prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles : perception dans les entreprises de moins de 50 salariés

AUTEURS :

P. Laine, M. Malenfer, Mission TPE-PME de l'INRS

## Baromètre de la prévention dans les petites entreprises

L'INRS a effectué, en 2007 et 2010, deux enquêtes sur les risques professionnels dans les petites entreprises (moins de 50 salariés). Une nouvelle version vient d'être réalisée suivant les mêmes modalités, permettant de suivre l'évolution de certaines données sous forme barométrique.

Ainsi, de novembre à décembre 2014, 1 002 chefs d'entreprise de moins de 50 salariés ont été questionnés par téléphone, répartis en 652 petites entreprises (PE) (de 10 à 49 salariés), 170 très petites entreprises (TPE) (entre 1 et 9 salariés) et 180 entreprises sans salarié. Les PE sont issues de 4 secteurs d'activité qui avaient déjà été enquêtés précédemment (industrie, BTP, commerce et transports) permettant d'identifier des tendances sectorielles.

Les entreprises sondées ne sont pas forcément les mêmes mais la majorité des questions reste identique.

Des entretiens approfondis ont, dans un second temps, été menés par téléphone (avec une gérante de salon de coiffure, un gérant boulanger-pâtissier, un gérant d'atelier de soudure, un gérant BTP), fin décembre 2014 et début janvier 2015, pour recueillir des éclairages complémentaires, plus qualitatifs.

## Tendances fortes depuis l'enquête de 2010

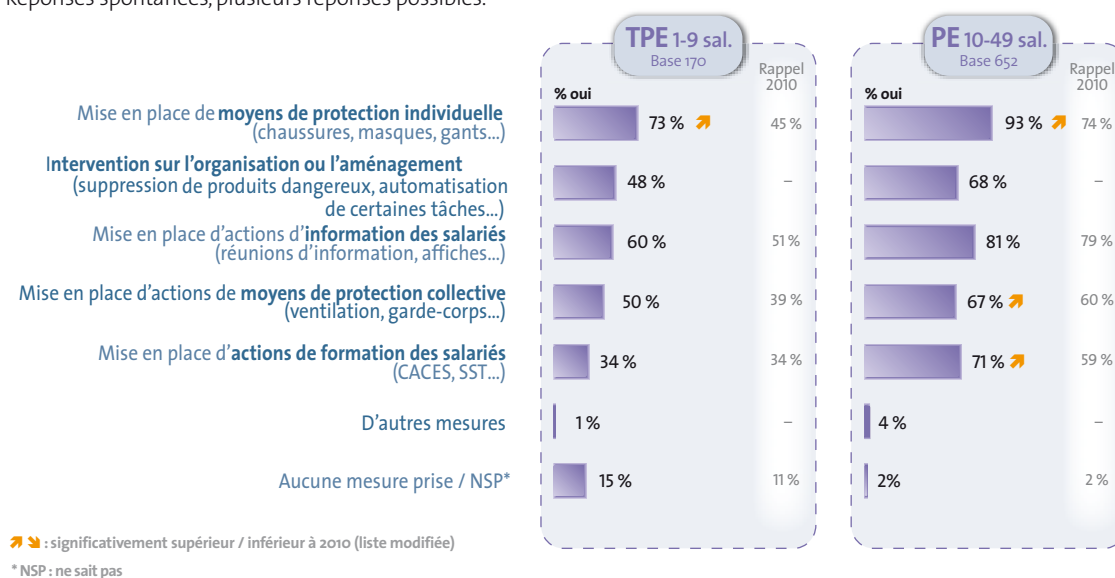
Le caractère barométrique de l'enquête permet de mesurer certaines tendances ; la plus marquante est le recul du niveau de préoccupation des entreprises sur les questions de santé et sécurité : recul de 25 à 16 % dans les TPE et de 18 à 14 % dans les PE. Le contexte économique difficile peut expliquer cette tendance.

Sur la période écoulée, les entreprises sont plus nombreuses à déclarer avoir mis en œuvre des **mesures de prévention (figure 1)** : moyens de protection collective ou individuelle, interventions sur l'aménagement et/ou sur l'organisation, information des salariés, actions

↓ Figure 1

### > MESURES PRISES DANS L'ENTREPRISE

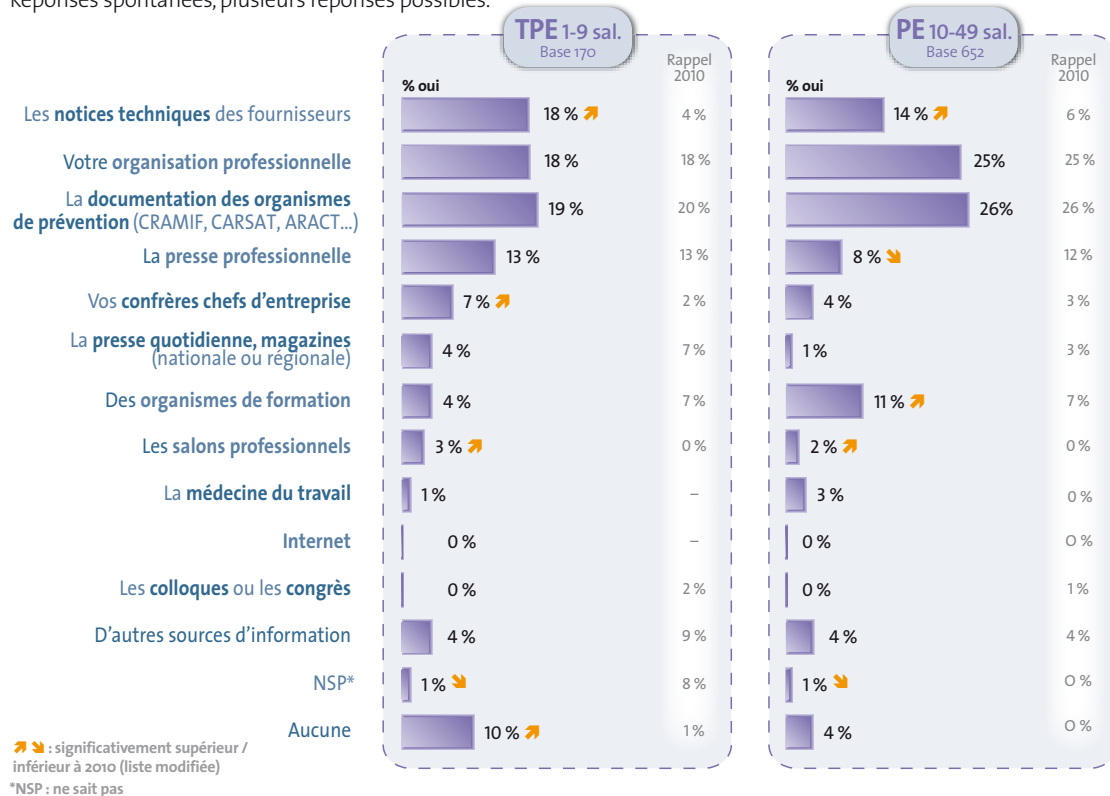
Parmi les mesures de prévention, quelles sont celles que vous avez déjà prises pour améliorer la sécurité au travail ? Réponses spontanées, plusieurs réponses possibles.



↓ Figure 2

> SOURCES D'INFORMATION UTILISÉES

En matière de santé et de sécurité au travail, quelles sont les sources d'information que vous utilisez le plus ? Réponses spontanées, plusieurs réponses possibles.



de formation... Parmi ces mesures, la mise en place des équipements de protection individuelle arrive en tête, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Les **sources d'information** utilisées par les chefs d'entreprise pour s'informer sur la santé et la sécurité (**figure 2**) sont les organisations professionnelles et la documentation des organismes de prévention, sans évolution majeure depuis 2010. En revanche, le recours aux notices techniques des fournisseurs connaît une très forte évolution, passant de 4 à 18 % pour les TPE. Cette évolution générale se vérifie quels que soient la taille ou le secteur.

La **manière de consulter l'information** fait apparaître une baisse de l'utilisation des supports papiers au profit des supports dématérialisés, que ce soit sur la presse professionnelle, la presse quotidienne ou la documentation des organismes de prévention. Cette tendance positionne, pour la première fois, la consultation en ligne des documents des organismes de prévention devant la consultation papier. Les principales raisons évoquées sont la facilité d'accès et d'archivage.

La **désignation du salarié compétent en santé sécurité au travail (SST)** a été introduite dans cette dernière enquête : 37 % des chefs d'entreprise des TPE et 48 % de

ceux des PE déclarent avoir désigné un salarié compétent. Dans les PE, 39 % des dirigeants déclarent avoir au moins un délégué du personnel, lequel est associé à la rédaction du document unique dans 75 % des cas.

Les **mesures de prévention envisagées** par les entreprises durant les deux prochaines années sont très faibles, témoignant d'une difficulté à se projeter ou à anticiper les actions de prévention.

**Distinctions majeures liées à la taille de l'entreprise**

La taille des entreprises joue sur la maturité de l'entreprise en matière de santé et sécurité au travail (SST) : les PE sont ainsi plus nombreuses à réaliser et à mettre à jour leur document unique, elles adhèrent plus facilement à une organisation professionnelle, ont déjà désigné plus largement un salarié compétent en SST et ont mis en place un nombre plus important de mesures de prévention au cours des deux dernières années (3,8 mesures en moyenne dans les PE ; 2,4 mesures en moyenne dans les TPE). Cette différence se vérifie également avec le pourcentage des entreprises considérant que leur activité ne comporte pas de risque : 9 % dans les PE et 35 % dans les TPE.

Pour les chefs d'entreprise, les principaux risques sont : pour les PE, le risque routier et celui lié à l'activité physique ; pour les TPE, le risque lié à l'activité physique et celui de chute de plain-pied.

### Distinctions liées au secteur d'activité

L'interlocuteur de référence en santé et sécurité (figure 3) reste très majoritairement le service de santé au travail, pour 49 % des PE et 34 % des TPE. Il est aussi celui qui bénéficie, auprès des employeurs, de la plus grande

crédibilité dans ce domaine (figure 4 page suivante).

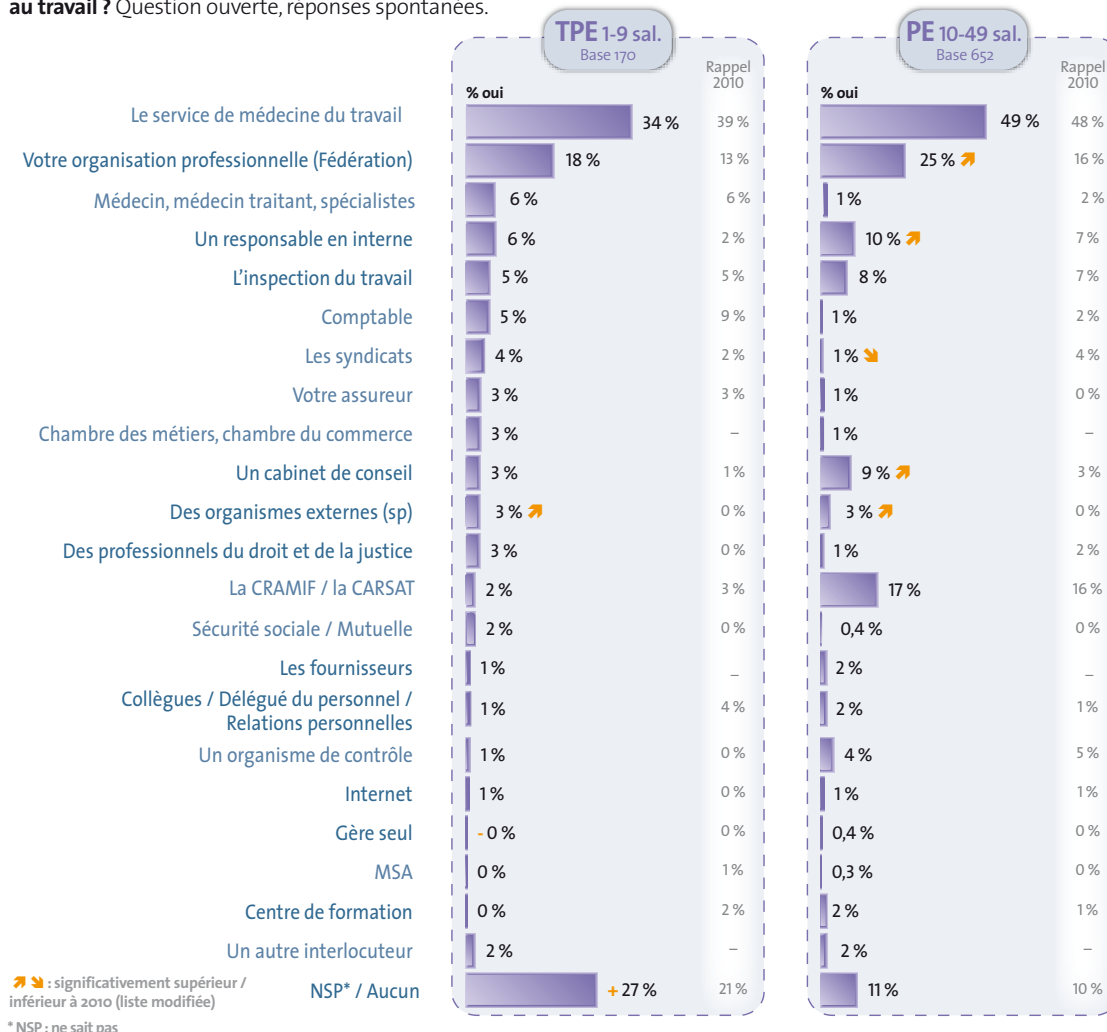
Vient ensuite l'organisation professionnelle, avec des différences très marquées en fonction du secteur d'activité : 46 % dans le Bâtiment et les travaux publics (BTP) et 20 % dans les autres secteurs.

La perception par les chefs d'entreprise des risques encourus par leurs salariés est fortement dépendante du secteur : le risque routier est cité à 45 % dans le secteur du commerce et à 92 % dans le BTP. Il en est de même avec le risque de chute de hauteur.

↓ Figure 3

### > LES INTERLOCUTEURS DE RÉFÉRENCE

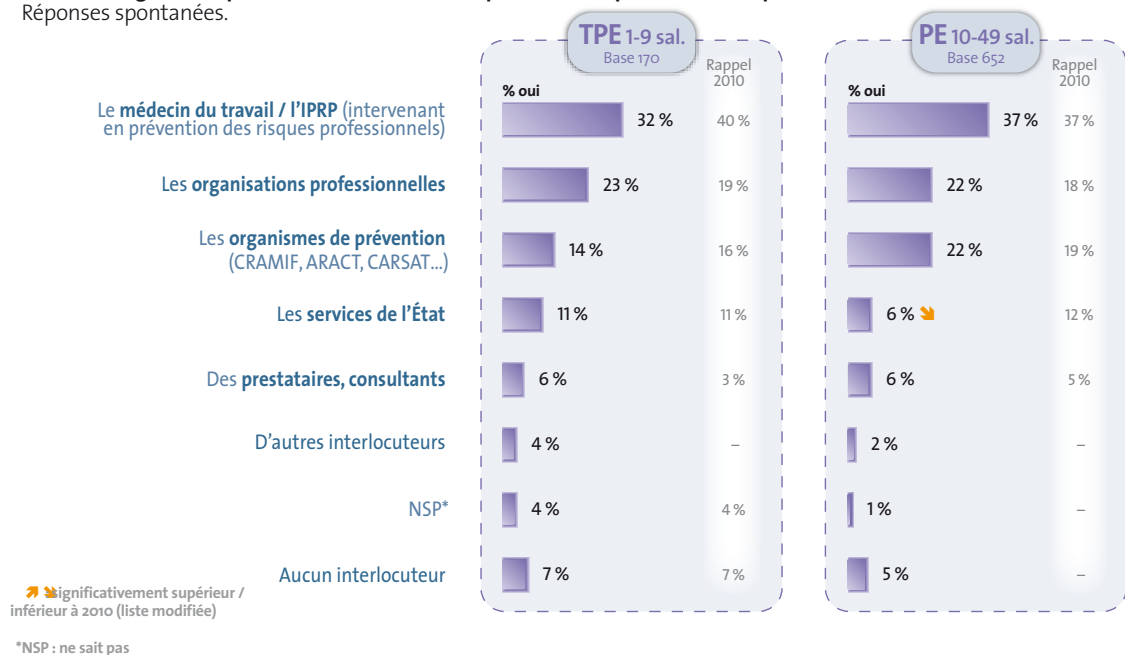
**Actuellement, vers quel interlocuteur vous tournez-vous quand vous avez un problème de sécurité ou de santé au travail ?** Question ouverte, réponses spontanées.



↓ **Figure 4**

> **CONFIANCE ACCORDÉE AUX INTERLOCUTEURS**

**De manière générale, pour vous informer sur ces questions, en qui avez-vous le plus confiance ?**  
Réponses spontanées.



**Autres éléments**

La proportion de chefs d'entreprise qui déclare avoir établi un document unique est élevée dans cette enquête : 90 % des PE et 70 % des TPE. La façon de recueillir l'information ne permet pas de suivre l'évolution avec les versions précédentes. Ces chiffres semblent surestimés au regard de résultats obtenus dans des enquêtes sectorielles.

La prévention est principalement perçue comme une contrainte. Les bénéfices de la démarche n'apparaissent pas comme un levier de performance de l'entreprise. Par ailleurs, les employeurs ont un com-

portement attentiste vis-à-vis de l'information, le minimum étant perçu comme suffisant.

Le service interentreprises de santé au travail, cité comme l'interlocuteur de référence pour les questions de santé et sécurité par les chefs d'entreprise, est bien positionné pour porter des messages de prévention auprès des petites entreprises. La confiance dont il bénéficie est propice à une appropriation de ce message, à condition qu'il soit ciblé et empreint d'une réalité professionnelle.